

**PROCES-VERBAL**  
**du Conseil d'Administration du jeudi 18 novembre 2021**

Ordre du jour :

I) Conseil d'administration

- a. Installation du nouveau conseil d'administration

II) Affaires financières

- a. Tarif des repas
- b. Convention Mayenne Culture
- c. Convention équipements sportifs
- d. Convention redevance ordures ménagères
- e. Marché gaz UGAP
- f. Achat d'un ordinateur
- g. Convention masques
- h. Convention CRID
- i. DBM
- j. Examen du projet de budget 2022

III) Affaires pédagogiques

- a. Auto-évaluation de l'établissement

IV) Autres questions

**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du Conseil d'Administration**  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h10.

Désignation de la secrétaire de séance : Madame Beauconsin, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation.

**OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.**

**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du Conseil d'Administration**  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président informe les membres que l'ordre du jour ne se vote plus par décret. Il propose que les questions diverses doivent toujours être déposées au secrétariat au moins 48h avant la séance.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la règle concernant le dépôt au secrétariat des questions diverses au moins 48h avant la séance du conseil d'administration.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

### **I.a : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président informe les membres de la non obligation de mettre en place une commission permanente, selon le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation.

La commission permanente n'est plus une instance consultative. En cas de création, le conseil d'administration doit lui déléguer des compétences sur lesquelles elle pourra voter à la place du conseil d'administration.

Il précise que le conseil d'administration doit se prononcer sur la création éventuelle d'une commission permanente après chaque renouvellement des membres du conseil d'administration, mais qu'il peut également le faire en cours d'année.

Le collège étant un petit établissement, le Président indique que la mise en place d'une commission permanente ne lui semble pas nécessaire et soumet au vote la non création de cette commission.

**Les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de ne pas créer de commission permanente.**

Le Président présente le règlement intérieur du conseil d'administration (annexe 1).

**Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil d'administration.**

Avant la séance, les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des personnels A.T.O.S.S se sont répartis dans les différentes commissions. Le Président présente cette répartition (annexe 2), en demandant aux représentants des parents de se positionner.

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

### **II.a : TARIF DES REPAS**

Le collège Jean-Louis Bernard fournit les repas pour les écoles de Vimartin sur Orthe, et du RPI Trans - Izé.

Les tarifs, fixés par le conseil départemental, pour l'année 2022, sont les suivants :

- Elèves du collège : 4 €
- Adultes (commensaux) : 4,90 €
- Adultes (agents départementaux, assistants d'éducation, AESH) : 3,07 €
- Ecoles de Vimartin sur Orthe : 2,50 €
- Ecoles de Trans et Izé : 3,39 €

Le tarif pour les agents du département, les assistants d'éducation et les AESH a été modifié par rapport à l'année 2021 (-0,02 €).

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **II.b : CONVENTION MAYENNE CULTURE**

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation présente le projet « Aux Arts Collégiens ».

Les élèves de 3<sup>ème</sup> assisteront au cours de l'année à trois spectacles culturels (danse, théâtre, art contemporain), et participeront à 4 ou 5 heures d'initiation avec un ou des artistes. La représentante des personnels d'enseignement et d'éducation précise que ces actions, mises en place depuis plusieurs années dans l'établissement, sont très positives pour la cohésion des élèves. De plus, les élèves qui le souhaitent pourront participer à un stage de théâtre pendant les vacances scolaires de février.

La représentante des personnels d'enseignement et d'éducation indique également que le pass sanitaire ne sera pas demandé pour les spectacles lors des séances scolaires, mais sera obligatoire pour les séances publiques.

Le Département de la Mayenne participe au financement des entrées à hauteur de 6 € par élève. Le transport est avancé par l'établissement et remboursé en fin d'année scolaire par le conseil départemental.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention opérationnelle relative à ce dispositif, en partenariat avec Mayenne Culture et la Communauté de Communes des Coëvrons, en précisant qu'une adhésion de 20 € à Mayenne Culture est obligatoire.

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des présents, autorise la signature de la convention opérationnelle relative au dispositif « Aux arts, collégiens ».**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **II.c : CONVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Un membre de droit présente l'avenant numéro 4 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges, établi par le Conseil Départemental et

modifiant les tarifs relatifs à l'utilisation par le collège des installations sportives mises à disposition à titre onéreux.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, l'avenant relatif aux tarifs d'utilisation des équipements sportifs.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **II.d : CONVENTION REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Un membre de droit présente la convention de collecte et traitement des déchets des professionnels, établie entre la Communauté de Communes et le collège.

Cette convention précise que les déchets ménagers et assimilables produits par le collège seront déposés dans les conteneurs, pour une contenance de 400 litres par semaine, et ramassés 1 fois par semaine.

La production annuelle de déchets est évaluée à 14,4 m<sup>3</sup>.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la convention de collecte et traitement des déchets.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **II.e : MARCHE GAZ UGAP**

Un membre de droit présente la convention relative à la fourniture et l'acheminement du gaz naturel au collège, établie entre l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et l'établissement.

L'ancienne convention, signée en 2018, arrive à son terme. Pour continuer à bénéficier de l'offre gaz proposée par l'UGAP, le membre droit soumet au vote la nouvelle convention, ayant pour objet l'intégration dans la procédure d'appel d'offres public de la fourniture et de l'acheminement du gaz naturel.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la convention relative à la fourniture et l'acheminement du gaz naturel.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **II.f : ACHAT D'UN ORDINATEUR**

L'ordinateur portable du chef d'établissement étant devenu obsolète, l'achat d'un nouvel équipement est envisagé.

Le Principal étant sur deux établissements, le collège les Garettes à Villaines la Juhel et le collège Jean-Louis Bernard à Bais, une convention relative à l'achat et l'entretien de l'ordinateur portable doit être mise en place.

Cette convention précise que le propriétaire de l'ordinateur sera le collège Jean-Louis Bernard, et que les coûts d'achat et d'entretien seront supportés à hauteur de 50% par chaque établissement.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la convention relative à l'achat et l'entretien d'un ordinateur portable pour le chef d'établissement.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **II.g : CONVENTION MASQUES**

Afin de récupérer et recycler les masques à usage unique, des bacs de récupération sont mis en place aux collèges de Bais et de Villaines la Juhel, par l'entreprise Lyreco de Villaines la Juhel.

Pour limiter les coûts, un achat groupé est effectué par les deux collèges. L'achat des bacs est effectué par le collège de Villaines la Juhel, qui en facture une partie au collège de Bais, comme le précise la convention soumise au vote par un membre de droit.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la convention relative aux bacs de récupération des masques à usage unique.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

## **II.h : CONVENTION CRID**

Un membre de droit présente la convention entre le lycée Atlantique de Luçon (85) et le collège, concernant le fonctionnement du réseau d'assistance informatique académique pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Des prestations d'assistance informatique et de maintenance matérielle optionnelle sont toujours proposées par le Centre de Ressources Informatiques du Rectorat de Nantes (CRID), pour une cotisation annuelle de 180 € correspondant à la catégorie 1 de notre établissement.

La convention signée en 2020 pour une durée de 3 ans est devenue caduque suite au changement de gérant des moyens de fonctionnement du réseau d'assistance. Ce service était assuré auparavant par le lycée François Rabelais de Fontenay le Comte.

**Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la signature de la convention concernant le fonctionnement du réseau d'assistance informatique académique, entre le lycée Atlantique de Luçon et le collège.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

**II.i : DBM**

Afin d'effectuer un réajustement des comptes pour la fin de l'année 2021, un membre de droit demande le prélèvement sur fonds de roulement de 5 000 €, répartis comme suit :

- Service ALO (Administration et Logistique) :
  - Fournitures administratives : 2 000 €  
(achats de casiers, du mobilier en salle d'Arts Plastiques et en salle de Musique (dont 75%, pour la salle de Musique, est financé par le département))
- Service SRH (Restauration et Hébergement) :
  - Fonctionnement - achats de denrées : 3 000 €

Après ce prélèvement, le fonds de roulement est de 27 077,99 €.

**Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, le prélèvement sur fonds de roulement de 5 000 €.**

Un invité explique qu'une mise en cohérence entre la base comptable et l'inventaire est nécessaire avant le passage à un autre logiciel comptable.

Depuis plusieurs années, des biens ont été sortis de l'établissement sans être enregistrés dans la comptabilité. Il présente donc une Décision Budgétaire Modificative (DBM) afin de sortir ces biens de l'inventaire comptable, en expliquant que cela n'a aucun effet sur le fonds de roulement de l'établissement.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la DBM permettant la sortie des biens de la comptabilité du collège.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

**II.j : EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2022**

Un membre de droit explique aux membres du conseil d'administration que le projet de budget est un outil de gestion qui, dans le cadre de sa préparation et de son exécution, répond aux principes fondant le droit budgétaire français :

- L'annualité :  
Le budget est voté pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre), donc, en tant qu'acte de prévision, il doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes prévisibles, en fonction des informations disponibles au moment de sa préparation, et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler (principe de sincérité budgétaire).

- L'unité :  
Le budget doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'activité de l'établissement, et notamment l'activité pédagogique et éducative.
- L'universalité :  
L'ensemble des recettes concourt au règlement de l'ensemble des dépenses.
- L'équilibre :  
Le budget doit être voté et exécuté en équilibre réel. Cette notion ne correspond pas forcément à l'équilibre arithmétique des dépenses et recettes : le budget peut être équilibré avec un prélèvement sur les fonds de roulement.

Il présente ensuite le projet de budget pour l'exercice 2022 (annexe 3), sous 3 services généraux et 2 services spéciaux, ainsi que l'état des emplois.

Durant la présentation, il précise que :

- La dotation de fonctionnement (43 330,61 €) est en augmentation par rapport à 2021 (40 431 €), notamment en raison de l'augmentation du nombre d'élèves et d'une modification du mode de calcul par le Conseil Départemental
- Le tarif des repas pour les écoles reste inchangé
- L'amortissement non neutralisé correspond à la perte de valeur du bien au fil du temps, et explique la différence entre les recettes et les dépenses du service Administration et Logistique

Départ de Monsieur Jégo à 19h26.

Retour de Monsieur Jégo à 19h28.

Le Président soumet au vote ce projet de budget 2022.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le projet de budget 2022.**

Départ de Madame Karramkan, de Monsieur Fuzeau et de Madame Toutain à 19h36.

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 18 novembre 2021**  
N° de la séance : 3

### **III.a : AUTO-EVALUATION DE L'ETABLISSEMENT**

L'objectif de l'auto-évaluation de l'établissement est d'examiner le fonctionnement du collège, en travaillant sur les axes ci-dessous, et de lier ce travail à la réécriture du projet d'établissement :

- Apprentissages, parcours des élèves, enseignement
- Vie et bien-être de l'élève et climat scolaire
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial
- Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement

Cette auto-évaluation pourra se dérouler en trois phases :

- Jusqu'au 15 janvier : réunion, par groupes (professeurs, élèves, administration, ...) pour travailler sur un thème
- Entre le 15 janvier et le 08 mars : évaluation extérieure
- Après le 08 mars : rédaction d'un rapport soumis au conseil d'administration

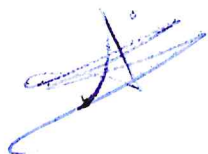
Retour de Madame Toutain à 19h43.

Une représentante des parents d'élèves demande si, selon le bilan de l'auto-évaluation, des moyens supplémentaires pourraient être alloués au collège.

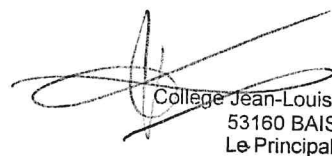
Le Président explique que tout ne passe pas forcément par des moyens supplémentaires, mais que le bilan peut permettre d'améliorer certaines pratiques en place.

La séance est levée à 19h57.

La secrétaire de séance



Le Président de séance



Collège Jean-Louis Bernard  
53160 BAIS  
Le Principal,



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 18 novembre 2021

N° de la séance : 3

Président de séance : Monsieur LEBRUN

Secrétaire de séance : Madame BEAUCOUSIN

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
<b>Membres de droit</b>	Monsieur LEBRUN J.	Principal	
	Madame BELLANGER S.	Principale Adjointe	
	Madame TOUTAIN P.	Gestionnaire	
	Madame GERMAIN S.	Personnalité Qualifiée	
	Madame ROULAND V.	Personnalité Qualifiée	
<b>Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation</b>	Madame BEAUCOUSIN A.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame MINNELLA V.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur PHOCION E.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur JEGO F.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur HUTEAU J.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur JEGO M. remplacé par Mme BRETON C.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
<b>Représentants des Personnels A.T.O.S.S.</b>	Monsieur RIQUENA D.	Personnel A.T.O.S.S.	
	Monsieur COTTEREAU J.	Personnel A.T.O.S.S.	Excusée
<b>Représentants des Parents d'élèves</b>	Monsieur COUENNE D.	Parent d'élèves	
	Monsieur GOUGEON L.	Parent d'élèves	
	Madame JOSEPH N.	Parent d'élèves	
	Madame THIBAUT S.	Parent d'élèves	
<b>Représentants des Elèves</b>	Madame ROSSIGNOL-HAAS J.	Elève	
	Monsieur GUITTON L.	Elève	
<b>Représentants des collectivités territoriales</b>	Madame GALLOYER S.	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD J.	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame MORICE M.-C.	Maire	
<b>Invité</b>	Monsieur FUZEAU G.	Agent Comptable	
	Monsieur FERRE J.-P.	Communauté de Communes des Coëvrons	Absent

KARRAMKAN J

gestionnaire  
Villaines



Collège Jean-Louis Bernard  
6 Rue Daniel Desmots  
53160 BAIS

☎ 02.43.37.90.70  
✉ ce.0530003r@ac-nantes.fr

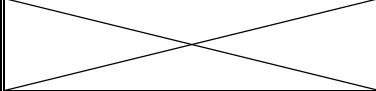
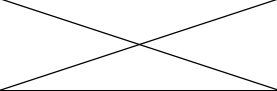
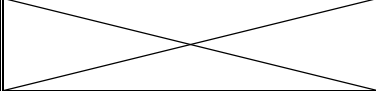
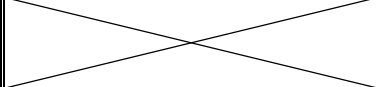
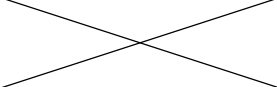



## REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- \* Chaque membre recevra 8 jours à l'avance un ordre du jour précis.
- \* L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement, toutefois chacun des membres du conseil a la faculté de faire inscrire une autre question à l'ordre du jour à condition :
  - que la question proposée au conseil relève de sa compétence.
  - que la question proposée soit déposée au secrétariat au minimum 48h avant la date retenue pour la réunion.
- \* Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité plus un des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.
- \* La durée maximum d'un conseil d'administration est de 2 heures.
- \* Un secrétaire de séance est nommé en début de séance.
- \* Les votes ont lieu à main levée hormis les cas où s'applique l'article 11 du décret 90-978 du 31 octobre 1990 (« Les avis émis et les décisions prises [...] le sont sur la base de votes personnels. Le vote secret est de droit si un membre du conseil le demande ; en cas de partage égal des voix, la décision revient au président du conseil d'administration. »).
- \* Le procès-verbal des séances est transmis simultanément aux membres titulaires après approbation par les autorités de tutelle. Il est aussi consultable sur l'Environnement Numérique de Travail (E-Lyco). Dans la rédaction de ce document de type compte-rendu, seule la qualité des intervenants sera notée.
- \* Les délibérations sont consultables sur l'Environnement Numérique de Travail du collège. Un affichage au niveau du portail extérieur est réalisé afin de prévenir de la mise en ligne des délibérations.

## MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

	CONSEIL DE DISCIPLINE		COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE	COMMISSION HYGIENE ET SECURITE	COMMISSION EDUCATIVE
	Titulaires	Suppléants			
<b>ENSEIGNANTS</b>	4 personnes (parmi les membres élus au CA) - HUTEAU Julien - LEGRAS Franck - RIVERAIN Nicolas - DONNOT Anne-Claire	4 personnes (parmi les membres élus au CA) - JEGO Florent - PHOCION Eric - BRETON Céline -	Personnes volontaires - HUTEAU Julien - BRETON Céline - -	Personnes volontaires - HUTEAU Julien - LEGRAS Franck - -	Personnes volontaires - JEGO Florent - BEAUCOUSIN Anne - RIVERAIN Nicolas - PHOCION Eric
<b>ATOSS</b>	1 personne (parmi les membres élus au CA) - RIQUENA David	1 personne (parmi les membres élus au CA) - COTTEREAU Julien	- -	-	
<b>PARENTS</b>	3 personnes (parmi les membres élus au CA) - COUENNE David - JOSEPH Nelly -	3 personnes (parmi les membres élus au CA) - - -	- JOSEPH Nelly - GOUGEON Ludovic	- JOSEPH Nelly - GOUGEON Ludovic	- JOSEPH Nelly - GOUGEON Ludovic
<b>ELEVES</b>	2 personnes (parmi les membres élus au CA) - MOHOREA Denisa - ROSSIGNOL-HAAS Juliette	2 personnes (parmi les membres élus au CA) - PHOCION Léane - GUITTON Léopol	- CAMUS POTTIER Anaël - CORDON Tamallia	- LECHAT Jeanne - GUITTON Léopol - ROSSIGNOL-HAAS Juliette - BEDOUET Laurine	- JAGUELIN Emmie - ROSSIGNOL-HAAS Juliette - BEDOUET Laurine - CORDON Tamallia - GATELIER Inata - LECHAT Jeanne
<b>COMMUNE</b>			- MORICE Marie-Cécile	- MORICE Marie-Cécile	
<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b>			- GALLOYER Sandrine	- GALLOYER Sandrine	

**Académie :**  
NANTES

**MINISTERE : EDUCATION NATIONALE**

**DEPARTEMENT :**  
MAYENNE

**Exercice : 2022**

**Etablissement :** 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS

53160 BAIS

**Téléphone :** 02.43.37.90.70

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

Monsieur LEBRUN Jacques, chef d'établissement

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 2

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

#### RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	25 215.70	25 215.70	0.00
Vie de l'élève	5 000.00	5 000.00	0.00
Administration et logistique	56 000.64	55 092.51	-908.13
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>86 216.34</b>	<b>85 308.21</b>	<b>-908.13</b>
Restauration et hébergement	135 198.70	135 198.70	0.00
Bourses nationales	8 745.00	8 745.00	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>143 943.70</b>	<b>143 943.70</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>230 160.04</b>	<b>229 251.91</b>	<b>-908.13</b>

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 3

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	25 215.70	25 215.70		25 215.70	25 215.70	
Vie de l'élève	5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00	
Administration et logistique	56 000.64	56 000.64		55 092.51	55 092.51	
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>86 216.34</b>	<b>86 216.34</b>		<b>85 308.21</b>	<b>85 308.21</b>	
Restauration et hébergement	135 198.70	135 198.70		135 198.70	135 198.70	
Bourses nationales	8 745.00	8 745.00		8 745.00	8 745.00	
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>143 943.70</b>	<b>143 943.70</b>		<b>143 943.70</b>	<b>143 943.70</b>	

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 4

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>230 160.04</b>	<b>230 160.04</b>		<b>229 251.91</b>	<b>229 251.91</b>	

Résultat prévisionnel	<b>-908.13</b>	<b>-908.13</b>
CAF ou IAF	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
Opérations en capital	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	<b>230 160.04</b>	<b>230 160.04</b>		<b>229 251.91</b>	<b>229 251.91</b>	

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.3

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 5

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

#### REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	230 160.04	229 251.91
	Résultat prévisionnel	-908.13

#### Tableau prévisionnel de financement

	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0.00	0.00
CAF	0.00	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

#### Montant du fonds de roulement

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
0.00	0.00	0.00	0.00



Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B2

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 6

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration	Rappel des recettes admises au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration				
				Total	Etat	Région, Dépt, Grpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>								
Activité pédagogique	24 590.70	25 215.70	24 590.70	25 215.70	2 300.00	22 915.70	0.00	0.00
Vie de l'élève	8 800.00	5 000.00	8 800.00	5 000.00	2 000.00	3 000.00	0.00	0.00
Administration et logistique	52 057.87	56 000.64	51 149.74	55 092.51	0.00	33 251.91	21 840.60	0.00
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>85 448.57</b>	<b>86 216.34</b>	<b>84 540.44</b>	<b>85 308.21</b>	<b>4 300.00</b>	<b>59 167.61</b>	<b>21 840.60</b>	<b>0.00</b>
Restauration et hébergement	126 262.08	135 198.70	126 262.08	135 198.70	0.00	362.70	134 836.00	0.00
Bourses nationales	15 000.00	8 745.00	15 000.00	8 745.00	8 745.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>141 262.08</b>	<b>143 943.70</b>	<b>141 262.08</b>	<b>143 943.70</b>	<b>8 745.00</b>	<b>362.70</b>	<b>134 836.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>226 710.65</b>	<b>230 160.04</b>	<b>225 802.52</b>	<b>229 251.91</b>	<b>13 045.00</b>	<b>59 530.31</b>	<b>156 676.60</b>	<b>0.00</b>
<b>SECTION OPERATIONS EN CAPITAL</b>								
Opérations en capital	4 500.00	0.00	2 250.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>231 210.65</b>	<b>230 160.04</b>	<b>228 052.52</b>	<b>229 251.91</b>	<b>13 045.00</b>	<b>59 530.31</b>	<b>156 676.60</b>	<b>0.00</b>

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique**

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
<b>COPIE</b>		<b>DROIT COPIES</b>	<b>300.00</b>	<b>300.00</b>		2DOTATION	7443	Subventions Département	9 401.20	10 078.70
	13REP	Droits de reprographie	300.00	300.00	<b>COPIE</b>			<b>DROIT COPIES</b>	<b>300.00</b>	<b>300.00</b>
<b>ENSEIG</b>		<b>Enseignement</b>	<b>7 750.00</b>	<b>6 400.00</b>		13REP	7411	Subventions minis.éduc.nat.	300.00	300.00
	0CDI	CDI abonnements ouvrages	1 500.00	1 500.00	<b>ENSEIG</b>			<b>Enseignement</b>	<b>352.50</b>	<b>250.00</b>
	0EPS	fournitures EPS	600.00	600.00		0ORCHESTR	7443	Subventions Département	352.50	250.00
	0FCOMMUN	Fonds commun	2 000.00	2 000.00	<b>JAZZ</b>			<b>CLASSE JAZZ</b>	<b>500.00</b>	
	0FOURNDIV	Fournitures diverses	2 000.00	2 000.00		0DON	7466	Dons et legs caisse solidarité	500.00	
	0ORCHESTR	contrat musique	600.00	300.00	<b>MANUEL</b>			<b>MANUELS SCOLAIRES</b>	<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>
	0SPECTACL	spectacle fin d'annee	800.00			13MS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	2 000.00	2 000.00
	0TRIBUNAL	visite tribunal	250.00		<b>SORTIE</b>			<b>Sorties pédagogiques</b>	<b>200.00</b>	<b>750.00</b>
<b>MANUEL</b>		<b>MANUELS SCOLAIRES</b>	<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>		0ARTCOL	7067	Contribution participants	200.00	
	13MS-	Manuels scolaires	2 000.00	2 000.00		0ARTCOL	7443	Subventions Département		750.00
<b>SORTIE</b>		<b>Sorties pédagogiques</b>	<b>2 703.70</b>	<b>4 678.70</b>	<b>SPORT</b>			<b>EQUIPEMENT SPORTIF</b>	<b>11 837.00</b>	<b>11 837.00</b>
	0AUTEUR	auteur visite	377.70	378.70		2EPS	7443	Subventions Département	10 000.00	10 000.00
	0BOISDUTA	bois du tay		200.00		2PISCINE	7443	Subventions Département	1 837.00	1 837.00
	0CADET	cadets tes	620.00	700.00						
	0CAEN	Sortie à CAEN		1 200.00						
	0DANSCOLL	Parcours danse collège	518.00							
	0GAEC	gaec e3d	62.00							
	0OUEST FR	ouest france visite	120.00							
	0PEM	classe PEM transport	340.00	700.00						
	0PROJART	spectacle danse theatre musique	666.00	1 200.00						
	0SPECTACL	spectacle fin d'annee		300.00						

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.1

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 8

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

#### SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
SPORT		EQUIPEMENT SPORTIF	11 837.00	11 837.00					
	2EPS	EQUIPEMENT SPORTIF	10 000.00	10 000.00					
	2PISCINE	transport piscine	1 837.00	1 837.00					
Total du service			24 590.70	25 215.70	Total du service			24 590.70	25 215.70
Crédits votés par le C.A				25 215.70	Recettes votées par le C.A				25 215.70

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.2

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 9

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

#### SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
AIDES		Aides diverses (sauf bourses nationales)	8 800.00	5 000.00	AIDES			Aides diverses (sauf bourses nationales)	8 800.00	5 000.00
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien	4 800.00	2 000.00		16FS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	4 800.00	2 000.00
	2AIDEREST	Subvention du département	4 000.00	3 000.00		2AIDEREST	7443	Subventions Département	4 000.00	3 000.00
Total du service			8 800.00	5 000.00	Total du service			8 800.00	5 000.00	
Crédits votés par le C.A				5 000.00	Recettes votées par le C.A				5 000.00	

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique**

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
<b>ADMINI</b>		<b>ADMINISTRATION</b>	<b>10 450.01</b>	<b>12 007.51</b>		0CONTSRH	7588	Contrib. Entre services étab.	19 852.94	21 573.60
	0ASSURANC	assurance MAIF	359.18	360.00		2DOTATION	7443	Subventions Département	31 029.80	33 251.91
	0COMMUNIC	Dépenses téléphone internet affranchisse	2 000.00	2 000.00	<b>OP-SPE</b>			<b>Opérations spécifiques</b>	<b>267.00</b>	<b>267.00</b>
	0DEPLACEM	frais de déplacements transports	1 200.00	1 300.00		0NEUT	776	Prod.neutralisation amortiss.	267.00	267.00
	0DIVERS	divers, autres fournitures	1 511.03	2 097.51						
	0FOURNADM	Fournitures administratives	1 529.80	2 000.00						
	0FOURNENT	Fournitures de nettoyage	3 200.00	3 700.00						
	0FOURNINF	Fournitures infirmerie	200.00	150.00						
	0RECEPTIO	dépenses de réception	450.00	400.00						
<b>CONTRA</b>		<b>CONTRAT ENTRETIEN</b>	<b>5 432.73</b>	<b>5 818.00</b>						
	0CONTRDIV	Contrats divers	396.00	500.00						
	0CONTRENT	Contrats entretien divers	598.73	600.00						
	0CRID	Informatique	432.00	432.00						
	0PHOTOLOC	location photocopieur	1 000.00	1 200.00						
	0PHOTOMAI	maintenance photocopieur	1 020.00	1 020.00						
	0PRONOTE	pronote	820.00	900.00						
	0SELF	contrat cuisine	1 166.00	1 166.00						
<b>OP-SPE</b>		<b>Opérations spécifiques</b>	<b>1 175.13</b>	<b>1 175.13</b>						
	0AMOR	Amortissement	908.13	908.13						
	0AMORNEUT	Amortissements neutralisés	267.00	267.00						
<b>VIABIL</b>		<b>Viabilisation</b>	<b>35 000.00</b>	<b>37 000.00</b>						
	0EAU	Dépenses eau	3 000.00	4 500.00						
	0ELECT	Dépenses électricité	14 500.00	14 500.00						

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.3

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 11

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

#### SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
	0GAZ	Dépenses gaz	17 500.00	18 000.00						
Total du service			52 057.87	56 000.64	Total du service			51 149.74	55 092.51	
Crédits votés par le C.A				56 000.64	Recettes votées par le C.A				55 092.51	

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement**

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
<b>CONTRI</b>		<b>Contribution du SRH</b>	<b>65 016.87</b>	<b>69 684.14</b>		0COMMENS	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	7 664.58	6 454.50
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	19 852.94	21 573.60		0ELEVES	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	109 519.20	110 396.00
	2FARPI	Reversement au CG53 (ex FARPI)	45 163.93	48 110.54		0REPASIZ	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	5 125.68	6 610.50
<b>FONCT</b>		<b>Fonctionnement</b>	<b>61 245.21</b>	<b>65 164.56</b>		0REPASSPL	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	3 150.00	11 375.00
	0DENR	Achats de denrées	59 245.21	62 164.56		2REPASATT	7443	Subventions Département	802.62	362.70
	0FOURNDIV	Fournitures diverses	2 000.00	3 000.00						
<b>HEB</b>		<b>hebergement srh</b>		<b>350.00</b>						
	0HEBERG	hebergement		350.00						
<b>Total du service</b>			<b>126 262.08</b>	<b>135 198.70</b>	<b>Total du service</b>			<b>126 262.08</b>	<b>135 198.70</b>	
<b>Crédits votés par le C.A</b>				<b>135 198.70</b>	<b>Recettes votées par le C.A</b>				<b>135 198.70</b>	

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.2

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 13

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

#### SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
BOURSE		Bourses nationales	15 000.00	8 745.00	BOURSE			Bourses nationales	15 000.00	8 745.00
	OBNATION	bourses nationales	15 000.00	8 745.00		OBNATION	7411	Subventions minis.éduc.nat.	15 000.00	8 745.00
<b>Total du service</b>			<b>15 000.00</b>	<b>8 745.00</b>	<b>Total du service</b>			<b>15 000.00</b>	<b>8 745.00</b>	
Crédits votés par le C.A				8 745.00	Recettes votées par le C.A				8 745.00	



Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B5

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 14

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

OPC : Opérations en capital

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
FONCT		Fonctionnement	4 500.00		FONCT			Fonctionnement	2 250.00
	OLAVEUSE	laveuse	4 500.00			2DOTATION	1313	Subv. investiss. Département	2 250.00
<b>Total du service</b>			<b>4 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>Total du service</b>			<b>2 250.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Crédits votés par le C.A</b>				<b>0.00</b>	<b>Recettes votées par le C.A</b>				<b>0.00</b>

Académie :

NANTES

Exercice : 2022

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0530003R  
 COLLEGE JL BERNARD BAIS  
 06 rue Daniel DESMOTS  
 53160 BAIS

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 15

DEPARTEMENT :  
 MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1	Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat									
RECETTES	Imputation budgétaire				Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul					
Elèves	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	RVST C.T. 35%	HARGES COMMUNI				
REPAS ECOLE GRAND VIMART		0ELEVES	7062	130	28.40%	9.50%				
REPAS ECOLE IZE		0ELEVES	7062	130	47.20%	9.50%				
REPAS ECOLE PETIT VIMARTI		0REPASSPL	7062	130	28.40%	9.50%				
REPAS ECOLES TRANS		0REPASIZ	7062	130	47.20%	9.50%				
REPAS ELEVES CLG BAIS		0ELEVES	7062	130	35.00%	19.00%				
Convives	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	RVST C.T. 35%	HARGES COMMUNI				
REPAS ADULTES AED AGENT		0COMMENS	7062	130	35.00%	19.00%				
REPAS ADULTES PERSONNEL		0COMMENS	7062	130	35.00%	19.00%				

AUTRES RECETTES	Imputation budgétaire		
Affectées au CN	Domaine	Activité	Compte
PRISE EN CHARGES CG5:		2REPASATT	7443

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
RVST C.T. 35%	CONTRI	2FARPI
CHARGES COMMUNE	CONTRI	0CINT
DIV FOURNITURE	FONCT	0FOURNDIV
herbergement	HEB	0HEBERG

Académie :

NANTES

Exercice : 2022

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 16

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2		Calcul détaillé des recettes et des dépenses									
RECETTES		Montant des charges de fonctionnement et des reversements									
Elèves	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	RVST C.T. 35%	HARGES COMMUNI					
REPAS ECOLE GRAND VIMART	4550	2.50	11 375.00	591500	3 230.50	1 080.63					
REPAS ECOLE IZE	3900	3.39	13 221.00	507000	6 240.31	1 256.00					
REPAS ECOLE PETIT VIMARTI	4550	2.50	11 375.00	591500	3 230.50	1 080.63					
REPAS ECOLES TRANS	1950	3.39	6 610.50	253500	3 120.16	628.00					
REPAS ELEVES CLG BAIS	21450	4.00	85 800.00	2788500	30 030.00	16 302.00					
<b>Total</b>			128 381.50	4732000	45 851.47	20 347.24					
Convives	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	RVST C.T. 35%	HARGES COMMUNI					
REPAS ADULTES AED AGENT	650	3.07	1 995.50	84500	698.43	379.15					
REPAS ADULTES PERSONNEL	910	4.90	4 459.00	118300	1 560.65	847.21					
<b>Total</b>			6 454.50	202800	2 259.08	1 226.36					
<b>Total général</b>			134 836.00	4934800	48 110.54	21 573.60					

Autres recettes affectées au CN	Montant
PRISE EN CHARGES CG53 AGT	362.70
<b>Total général</b>	362.70

**Total général des prévisions de recettes 135 198.70**

Académie :

NANTES

Exercice : 2022

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 17

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Montant
RVST C.T. 35%	48 110.54
CHARGES COMMUNE	21 573.60
DIV FOURNITURE	3 000.00
herbergement	350.00
<b>Total général</b>	<b>73 034.14</b>

<b>Dépenses hors crédit nourriture</b>	<b>73 034.14</b>
<b>Dépenses crédit nourriture</b>	<b>62 164.56</b>
<b>Coût unitaire moyen restauration/hébergement</b>	<b>0.03</b>

Académie :  
NANTES

Exercice : 2022

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Pièce : B4.1.1

Pour les A.C.

Page n° 18

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

### CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3	Budget du Service Restauration Hébergement					
Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
Domaines	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
Contribution du SRH	Contribution entre services de l'étab.	21 573.60		Prod. restauration adultes	7062	6 454.50
Contribution du SRH	Reversement au CG53 (ex FARPI)	48 110.54		Prod. restauration élèves	7062	110 396.00
Fonctionnement	Fournitures diverses	3 000.00		Repas Agents prise en charge CG53	7443	362.70
herbergement srh	hebergement	350.00		Repas IZE Ecole	7062	6 610.50
				REPAS SPLO	7062	11 375.00
Crédit nourriture		62 164.56				
	<b>Total général</b>	<b>135 198.70</b>		<b>Total général</b>		<b>135 198.70</b>

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B6

Pour les A.C.

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Page n° 19

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur FUZEAU Guillaume

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**  
**ETAT DES EMPLOIS**

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Administratives	aesh	4.00	0.00	Collège JL BERNARD rue de la PAIX 53160 BAIS
	Fonctions Educatives	AED	3.00	16 266.25	
		Total	7.00	16 266.25	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	A	14.39	956 877.49	Catégories A, B, C dont .3 assistants d'éducation inclus
	Fonctions Education, Santé, Social	A	0.57	14 092.83	
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	B	1.00	79 213.21	
		C	1.00		
		Total	16.96	1 050 183.53	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	Adjoint technique territorial	1.26	44 084.46	4 agents techniques EPLE
	Fonctions Restauration & Hébergement	Adjoint technique territorial	2.74	102 756.12	
		Total	4.00	146 840.58	
Total			27.96	1 213 290.36	

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	F01-SURG	SURGELE ENSEMBLE	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F02	VIANDES SURGELEES	12 000.00	MAPNF
Fournitures	F03	POISSONS SURGELES	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F04	LEGUMES SURGELES	15 000.00	MAPNF
Fournitures	F041	FRUITS SURGELES	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F05	AUTRES PRDTS SURGELES	12 000.00	MAPNF
Fournitures	F06	PRDTS LAITIERS LAIT FROMAGES	16 000.00	MAPNF
Fournitures	F061	AUTRES PRODUITS LAITIERS	12 000.00	MAPNF
Fournitures	F062	PRODUITS AVICOLES OEUFS VOLAIL	14 000.00	MAPNF
Fournitures	F07	VIANDES FRAICHES BOEUF AGNEAU	6 000.00	MAPNF
Fournitures	F071	CHARCUTERIE	6 000.00	MAPNF
Fournitures	F072	VIANDES FRAICHES PORC	6 000.00	MAPNF
Fournitures	F073	VIANDES FRAICHES VEAU	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F08	POISSONS FRAIS	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F09	FRUITS FRAIS	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F091	LEGUMES FRAIS	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F101	EPICERIES CONSERVES	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F102	AUTRES PRODUITS EPICERIE	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F11	BISCUITERIE	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F12	PAINS VIENNOIS. PATISSERIES	10 000.00	MAPNF
Fournitures	F20	PAPIER CARTONNAGE	10 000.00	MAPNF

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	F21	LIVRES GUIDES PEDAGOGIQUES	15 000.00	MAPNF
Fournitures	F23	ACHATS LOGICIELS ADMINISTRATIF	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F231	ACHATS LOGICIELS PEDAGOGIQUES	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F24	MANUELS SCOLAIRES	15 000.00	MAPNF
Fournitures	F25	CONSOMMABLES INFORMAT AUDIO	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F26	PRDTS HYGIENE ENTRETIEN	6 000.00	MAPNF
Fournitures	F27	FOURNITURES DE BUREAU	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F28	VETEMENTS TRAVAIL LINGE MAISON	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F30	CARBURANTS LUBRIFIANTS	2 000.00	MAPNF
Fournitures	F31	GAZ INDUSTRIELS	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F32	PRODUITS DE SANTE	1 000.00	MAPNF
Fournitures	F33	FOURNIT. FRAIS DE RECEPTION	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F39	AUTRES CONSOMMABLES	5 000.00	MAPNF
Fournitures	F44	FOURNIT PEDAG LAB SC PHYSIQUES	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F45	FOURNIT PED LABO DE SVT	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F46	FOURNIT PEDAG MAT EPS	5 000.00	MAPNF
Fournitures	F47	FOURNIT PED TECHNOLOGIE	5 000.00	MAPNF
Fournitures	F48	FEUTRES TABLEAUX BLANCS CRAIES	2 000.00	MAPNF
Fournitures	F49	FOURNIT PED DIVERSES	6 000.00	MAPNF
Fournitures	F50	BOIS STRATIFIES DERIVES BOIS	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F51	PEINTURE PRDTS DERIVES	4 000.00	MAPNF



BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	F53	MATERIEUX CONSTRUCTION	2 000.00	MAPNF
Fournitures	F54	MAT FOURNIT ELECTRIQUES	2 000.00	MAPNF
Fournitures	F55	MAT ACCESSOIRES PLOMBERIE	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F58	QUICAILLERIE SERRUR. MAT DIVER	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F59	AUTRES FOURNIT ENTRETIEN	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F64	EQUIPEMENTS INFORM ORDINAT	20 000.00	MAPNF
Fournitures	F641	FOURNITURES IMPRIMANTES	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F65	ACCESSOIRES INFORMATIQUES	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F67	EQUIPEMENTS REPROGRAPHIE	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F68	EQUIPEMENTS MAT NETTOYAGE	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F69	EQUIPEMENTS SERV GENERAL	20 000.00	MAPNF
Fournitures	F70	MATERIELS ACCESS. RESTAURATION	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F72	EQUIPTS LIES A LA SECURITE	4 000.00	MAPNF
Fournitures	F79	MATERIELS DIVERS	18 000.00	MAPNF
Fournitures	F82	ELECTRICITE	25 000.00	MAPNF
Fournitures	F83	GAZ	25 000.00	MAPNF
Fournitures	F84	EAU	5 000.00	MAPNF
Services	S01	ABONNEMENTS JOURNX PERIODIQUES	6 000.00	MAPNF
Services	S02	TRANSPORTS SORTIES PED	18 000.00	MAPNF
Services	S04	ORGANISMES VOYAGES SEJOURS	18 000.00	MAPNF
Services	S06	SERVICE TELEPHONIE	5 000.00	MAPNF

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Services	S07	SERV RESEAUX ADSL	4 000.00	MAPNF
Services	S08	AFFRANCHISSTS POSTAUX	4 000.00	MAPNF
Services	S09	ASSURANCES	2 000.00	MAPNF
Services	S13	MAINT ENTRETIEN LOGICIELS	4 000.00	MAPNF
Services	S14	SERVICES RESTAURATION	4 000.00	MAPNF
Services	S17	SERVICES SANITAIRES	4 000.00	MAPNF
Services	S18	SERV CULTURELS RECREATIFS	20 000.00	MAPNF
Services	S19	SERVICES SPECTACLES	18 000.00	MAPNF
Services	S21	DEPLACEMENTS TRANSPORTS	6 000.00	MAPNF
Services	S22	LOCAT. MATERIELS EQUIPTS INSTA	4 000.00	MAPNF
Services	S23	LOCAT LOCAUX (greta)	4 000.00	MAPNF
Services	S39	SERVICES DIVERS	4 000.00	MAPNF
Services	S40	CONTROLE INSTAL ELECTRI SSI	4 000.00	MAPNF
Services	S41	AUTRES CONTROLES ET EQUIPTS	4 000.00	MAPNF
Services	S43	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	4 000.00	MAPNF
Services	S45	MAINTENANCE EXTINCTEURS	4 000.00	MAPNF
Services	S49	MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 000.00	MAPNF
Services	S53	MAINTENANCE INSTAL ELECTRIQUES	4 000.00	MAPNF
Services	S55	MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS	4 000.00	MAPNF
Services	S56	TRAVAUX ELIMINAT DECHETS ASSAI	4 000.00	MAPNF
Services	S58	MAINT INSTAL EQUIPTS CUISINE	4 000.00	MAPNF

Académie :  
NANTES

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Exercice : 2022

Etablissement : 0530003R  
COLLEGE JL BERNARD BAIS  
06 rue Daniel DESMOTS  
53160 BAIS

Pour les A.C.

Page n° 24

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

## BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ORDONNATEUR : Monsieur LEBRUN Jacques

Etat annexe au budget : EPA

### Etat Prévisionnel des Achats

Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Services	S69	AUTRES OPER. MAINTENAN. MATERI	4 000.00	MAPNF
Services	S73	TRAVAUX ELECTRICITE	4 000.00	MAPNF
Services	S79	AUTRES TRAVAUX AMENAGEMENT	4 000.00	MAPNF